RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGIE PERSONNALISÉE
« LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 29 octobre 2025

Délibération n° 2025.37

Acceptation de l'apport de biens meubles et transfert des contrats et marchés publics de la commune de Sainte-Maxime au Carré Sainte-Maxime

Membres :
- en exercice : 6
- présents : 6
- représentés : 0
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 29 octobre deux mille vingt-cinq, à 11h, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

Membres présents : Vincent MORISSE, Véronique LENOIR, Michel FACCIN, Patrick VASSAL, Julienne GAUTHIER, Claire MATARI

Pouvoirs : Néant

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : Julienne GAUTHIER

Rapporteur de la délibération : Michel FACCIN

Assistaient également à la séance : Jean-Maurice ZORZI, membre suppléant, Cécile LEDOUX, membre suppléante, Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOSZYNSKI, Secrétaire générale.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251029-2025-37-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 octobre 2025
Délibération n°2025.37

OBJET : ACCEPTATION DE L'APPORT DE BIENS MEUBLES ET TRANSFERT DES CONTRATS ET MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME AU CARRE SAINTE-MAXIME

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Maxime en date du 06 février 2025 relative au changement de statut du théâtre le Carré Sainte-Maxime ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25009 du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Maxime en date du 06 février 2025 relative à la mise à disposition à la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » des locaux nécessaires à l'exercice de son activité ;

Vu la délibération n°VSM-DEL-25099 du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Maxime en date du 17 juin 2025 relative à la clôture du budget annexe Carré Léon Gaumont – Cessation de la régie Carré Léon Gaumont – Transfert d'actifs, contrats de prêts et marchés publics ;

Vu la délibération N°DEL-2025-131 du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Maxime en date du 18 septembre 2025, autorisant la remise de biens meubles et le transfert de contrats et marchés afférents à l'activité spectacle de la Commune de Sainte-Maxime à la régie personnalisée Le Carré Sainte-Maxime ;

Vu le procès-verbal de remise des biens meubles et du transfert de contrats et marchés publics en cours, nécessaires à l'exercice de l'activité de spectacle, joint en annexe de la présente délibération ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant que, par délibération n° VSM-DEL-25004 en date du 06 février 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Maxime a approuvé le changement de statut du Théâtre le Carré de Sainte-Maxime, la création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » et l'adoption des statuts afférents ;

Considérant que depuis le 1er Juillet 2025, l'activité de gestion du théâtre est affectée à la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant le transfert de contrats et marchés en cours afférents à l'activité de spectacle au 1er juillet 2025 ;

Considérant les biens meubles apportés en dotation par la Commune de Sainte-Maxime à la Régie personnalisée Le Carré Sainte-Maxime, conformément à l'article 4.2 des statuts de la Régie ;

Considérant que cet apport en nature est constaté par un procès-verbal contradictoire, établi entre la Commune de Sainte-Maxime et la Régie personnalisée Le Carré Sainte-Maxime ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'apport des biens meubles et le transfert des contrats et marchés afférents à l'activité spectacle, de la Commune de Sainte-Maxime à la régie personnalisée « le Carré Sainte-Maxime » et d'autoriser la Directrice à signer le procès-verbal de remise ;

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251029-2025-37-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Accepter l'apport à titre gratuit des biens meubles et le transfert des contrats et marchés afférents à l'activité spectacle, de la Commune de Sainte-Maxime à la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »,**

- **Procéder à la mise à jour de l'inventaire des biens meubles de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »,**

- **Autoriser le comptable à procéder à toutes les écritures d'opérations non budgétaires nécessaires à l'intégration des biens meubles et au transfert des contrats et marchés publics, afférents à l'activité spectacle, de la commune de Sainte-Maxime à la Régie personnalisée du Carré Sainte-Maxime,**

- **Autoriser la Directrice à signer le procès-verbal de remise de biens meubles, de la Commune de Sainte-Maxime au profit de la régie personnalisée « le Carré Sainte-Maxime », nécessaires à l'exercice de l'activité spectacle tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que leurs avenants éventuels ;**

- **Autoriser la Directrice à prendre toutes dispositions et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, y compris le procès-verbal de remise des biens.**

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

ANNEXE 2025.37 : PROCES VERBAL DE REMISE DE BIENS MEUBLES DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME AU PROFIT DE LA REGIE PERSONNALISEE « LE CARRE SAINTE-MAXIME », NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SPECTACLE.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251029-2025-37-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025